

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, monsieur le conseiller Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller François Potvin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2023-218

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Régie GEANT - Ajout d'un nouvel objet "Services techniques - Travaux publics"
5. Questions du public
6. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

La conseillère, Mme Marie-Lou Darveau se retire du point 4 - Régie GEANT - Ajout d'un nouvel objet "Services techniques - Travaux publics" dû à sa fonction de directrice générale d'une municipalité faisant partie aussi de la Régie GEANT.

2023-219

**RÉGIE GEANT - AJOUT D'UN NOUVEL OBJET
"SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS" :**

CONSIDÉRANT l' "Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets" signée par la Ville et approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu d'un avis donné le 23 juin 2021 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 10 juillet 2021 (ci-après "Entente 2021"), cette Entente 2021 ayant été l'objet de modifications par les MUNICIPALITÉS en 2022 lesquelles modifications ont été approuvées par la ministre en vertu d'un décret ministériel donné le 5 avril 2023 (ci-après : "Modifications 2022");

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent modifier à nouveau l'Entente 2021 et certaines des modifications 2022, afin d'y ajouter :

- un nouvel objet, soit la fourniture de services de nature technique en matière de travaux publics, lequel objet est inapplicable à la MRC Maria-Chapdelaine;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil estime opportun de signer l'Entente modifiant l' "Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets" qui lui a été présentée.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le maire, M. Jean Morency et le directeur général, M. Jean-Sébastien Nadeau soient autorisés à signer l'Entente modifiant l' "Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets".

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2023-220

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 06.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier